

SOLIDARITÉ

Partez en vacances à des tarifs solidaires !

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) a signé avec l'Agence nationale pour les chèques vacances (ANCV) une convention grâce à laquelle le programme « Bourse Solidarité Vacances » peut être mis en œuvre à Aubagne.

Publié le 22 janvier 2019

De ce fait, les personnes ou familles dont les ressources correspondent au quotient familial ou aux plafonds indiqués ci-dessous peuvent bénéficier d'offres de séjours (8 jours/7 nuits) à des tarifs solidaires inférieurs de 50 à 70 % du prix public.

- Soit un **quotient familial inférieur ou égal à 1 000 €** sur l'année N-1.
- Soit un **Revenu fiscal de référence (RFR) inférieur aux plafonds suivants** : 21 600 € pour une part fiscale ; 27 000 € pour 1,5 part ; 32 400 € pour 2 parts ; 37 800 € pour 2,5 parts ; 43 200 € pour 3 parts ; 48 600 € pour 3,5 parts ; 54 000 € pour 4 parts ; 59 400 € pour 4,5 parts ; 64 800 € pour 5 parts.



Service Accueil du CCAS
Les Marronniers, avenue Antide-Boyer

Ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h. Fermé le lundi après-midi.

04 42 18 19 54